



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 4 mars 2018

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Berne	-	17 446	17 446	n.d.*	n.d.*	4 304	24.67	n.d.*
Lucerne	-	4 866	4 866	1 875	38.53	1 213	24.93	64.69
Fribourg	1 011	5 840	6 851	2 622	38.27	1 278	18.65	48.74
Bâle-Ville	35	8 272	8 307	3 021	36.37	1 930	23.23	63.89
Saint-Gall	32 122	7 860	39 982	21 517	53.82	5 545	13.87	25.77
Argovie	-	9 554	9 554	3 010	31.51	1 916	20.05	63.65
Neuchâtel	31 415	684	32 099	n.d.*	n.d.*	7 782	24.24	n.d.*
Genève	42 746	25 756	68 502	41 849	61.09	24 388	35.60	58.28
Total	107 329	80 278	187 607	73 894*	53.52*	48 356	25.78	49.08*

Exemple de lecture: Dans le canton de Genève, 42 746 électeurs résidant en Suisse et 25 756 résidant à l'étranger, soit un total de 68 502 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 41 849 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 61.09%. De ces 41 849 électrices et électeurs ayant voté, 24 388 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 58.28%. Des 68 502 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Genève, 35.60% l'ont fait.

* Les cantons de Berne et Neuchâtel ne communiquent que ce chiffre. Ces cantons ne sont pas pris en compte pour la calculation des totaux.